

Un magistrat genevois en faveur d'un tribunal de commerce

CONFÉRENCE. Le président de la Cour de justice, Cédric-Laurent Michel, défend la création d'une juridiction spécialisée afin de renforcer l'attractivité de l'économie genevoise dans le règlement des litiges commerciaux internationaux.

Alexandre Roch

«Je viens aujourd'hui vous apporter un message d'espoir.» Tels sont les mots prononcés lundi par le président de la Cour de justice du canton de Genève en ouverture de la seconde édition de la Geneva International Legal Week (GILW), au sujet de la création d'une instance supérieure dédiée au règlement des litiges commerciaux au bout du lac. La conférence a vu Cédric-Laurent Michel se positionner au sujet de la création d'un tribunal de commerce et constitue un appel du président de la Cour à poursuivre les réflexions sur la création d'une telle juridiction, portées par l'Ordre des avocats de Genève (Odage), qui travaille actuellement à un projet concret

de tribunal de commerce, comme *L'Agefi* le rapportait la semaine passée.

Longues procédures

Pour Cédric-Laurent Michel, «le système judiciaire actuel n'est pas bien adapté aux litiges commerciaux, en particulier internationaux. De plus, les procédures peuvent être longues et lourdes. Et plusieurs voies de recours sont ouvertes contre les jugements de première instance, ce qui retarde encore la résolution des litiges.» Selon le magistrat, «il est essentiel que la réflexion ait lieu et conduise à la création d'une cour commerciale supérieure spécialisée à Genève, dans une démarche visant à adapter les structures judiciaires étatiques locales aux besoins d'une économie mondialisée et

des acteurs qui la composent et créent de la richesse».

Pierre-Yves Mauron, président du Tribunal civil de première instance, a également pris la parole pour dresser un bilan intermédiaire de l'introduction, en novembre 2024, de trois chambres dédiées au traitement des affaires commerciales, économiques et financières les plus complexes. Cette initiative traduit la volonté de spécialisation de la justice pour ces dossiers.

Pierre-Yves Mauron se montre plus prudent que son homologue de la Cour de justice, mais est ouvert à la discussion: «Au niveau de la première instance, nous avons déjà franchi une étape modeste, mais efficace pour renforcer la position de Genève comme lieu de règlement des litiges com-

merciaux internationaux», ajoutant qu'il «se réjouit de poursuivre le dialogue avec la GILW et l'Ordre des avocats». La révision du Code de procédure civile (depuis le 1^{er} janvier 2025) permet aux cantons de créer des tribunaux spécialisés dans les contentieux du commerce international, avec l'anglais comme langue de procédure possible. Zurich, déjà doté d'un tribunal de commerce, va mettre en place une telle juridiction avec la Zurich International Commercial Court (ZICC), attendue dès 2027. Cette instance pourra utiliser l'anglais et facilitera l'accès pour les parties internationales dans un contexte de concurrence accrue avec des places comme Londres, Paris ou Singapour, actives dans la promotion de leur place juridique. ■